CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU 9 septembre 2026

Date de convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : M. DENNE Jean – Claude – Mme RAY Anais – Mme LAVANCHY Christelle - M CANTEUX Philippe – M MUFFAT Matthieu– M CALVET Laurent – Mme PELE Joylita - M. BRAIZE Grégory - M. BRAIZE Richard - Mme LEURET Leslie - Mme MCQUADE Alisha

Absents ou excusés : Mme BORDIER CHENE Aude - M. MUFFAT Eddie - Mme SIBIL Christine - M. MUFFAT Michel

Procurations : Mme BORDIER CHENE Aude à Mme PELE Joylita

M. MUFFAT Eddie à M MUFFAT Matthieu

Mme SIBIL Christine à M. BRAIZE Richard

M. MUFFAT Michel à M CANTEUX Philippe

Compte rendu précédent :

Les comptes rendus des séances 10 juillet et 12 août 2026 sont adoptés.

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n° 4

Madame Leslie LEURET présente la décision modificative.

Section fonctionnement

Réajustement de certains comptes par rapport au réalisé

Cpt autres fournitures	+ 2 000.00 €
Cpt maintenance	+ 5 000.00 €
Cpt assurance	+ 3 000.00 €
Cpt honoraire	+ 6 000.00 €
Cp autres service extérieurs	+16 000.00 €
	+ 32 000 €

Compensé par diminution

Transport de personne	- 32 000.00 €

Section investissement :

66 Lac	+ 12 000.00 €
120 Parking eaux vives	+ 2 500.00 €
96 Route de Thonon	90 000.00 €
901 Eclairage public lac	+ 155 000.00 €
65 Sécurisation rd	- 10 000.00 €
12 chefs-lieux	- 94 500 €
Cpt 1611 emprunts	+ 155 000.00 €

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

BUDGET EAU Emprunt sur 20 ans 500 000 € budget eau

Monsieur le maire rappelle que pour financer les investissements engagés sur le budget 'eau et assainissement », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 500 000 EUR sur20 ans, conformément au budget 2026.

Il précise que cet emprunt sera conclu auprès de l'l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum du crédit : 500 000 EUR (cinq cent mille euros)
- Durée totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : linéaire trimestriel
- Taux fixe :4.33 %
- Date déblocage des fonds : 20 octobre 2026
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : néant.
-

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cet emprunt.

BUDGET TOURISTIQUE Décision modificative n° 3

Madame Leslie LEURET présente la décision modificative.

Section fonctionnement

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

MARCHE FONCIER : Actes en la forme administrative authentification par le maire et délégation de signature

Pour permettre dans le cadre du marché foncier accepté par le conseil municipal dans une séance précédente, ce dernier doit donner délégation aux adjoints pour la signature des actes administratifs découlant de présent marché

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

FONCIER : Cession partielle de chemin d'exploitation à M. Michel Lavanchy

Vu la délibération 24/ 56 en date du 13 mars 2024, approuvant l'acquisition par la commune d'une partie du chemin d'exploitation d'une superficie de 60 m².
Considérant qu'à la suite de la modification du projet il convient de modifier les termes de la délibération 2456 et de les lire désormais comme suit :

Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil Municipal d'accepter de céder la partie du chemin d'exploitation sur la propriété de Monsieur Michel LAVANCHY pour une surface de 39m².
Il précise que ce chemin n'existe plus, et qu'au fil du temps plusieurs régularisation ont déjà été réalisées avec les propriétaires riverains.

Il indique que cette vente se fera au prix de 150€/m², soit un montant total de :
39m² X 150€ = 5850€.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

FONCIER : Acquisition des parcelles appartenant aux CTS MICHAUD

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération 26/72 du 13 mai 2026, concernant la superficie de la parcelle G n°722 et, par conséquent, le montant total de son acquisition ;
Considérant qu'il convient de corriger ladite erreur :

Monsieur MICHAUD Guy a contacté la mairie afin de nous proposer l'acquisition de plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond et appartenant aux Consorts MICHAUD.
Dans ce cadre, Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	Numéro	Adresse	Surface	Zone
B	1105	BOIS DU COVAGNY	2000 m²	N
B	1620	LES BOIS SUR LES CROTS	3118 m²	N
G	392	LE PASSAGE	590 m²	Aalp
G	722	LE PASSAGE	423 m²	Aalp
		Total	6131 m²	

Dépenses	
Cpt 604 : + 170 000 000 €	
Cpt 023 : - 170 000.00 €	

Section investissement :

Dépense	Recettes
Cpt 2315 : - 170 000 ;00 €	Cpt 021 : - 170 000.00 €

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

Solde de subvention à l'association de parents d'élèves pour le ski scolaire hiver 2026

Monsieur Laurent CALVET expose :

Au moment du vote du budget primitif 2026, une subvention 10 000 € (identique à celle de l'année précédente) a été votée par délibération n° 26/34 en date du 12 mars 2026, au profit de l'association de parents d'élèves afin de financer l'activité ski scolaire pour l'hiver 2026.

Le montant voté lors du budget est un montant forfaitaire, réajustable en fonction du nombre d'enfants ayant participé à l'activité.
Il indique que pour cette session 2026 ; 63 enfants étaient concernés et que le montant de la régularisation s'élève à 1433.50 €.
Il sollicite donc le conseil municipal sur le vote d'une subvention complémentaire de 1433.50 €.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte.

SYANE : travaux de raccordement électrique captage des Albertants convention de répartition financière entre le Syane et la Commune

Monsieur MUFFAT Matthieu présente au conseil municipal les travaux de raccordement électrique du captage des Ravières.

Il précise que la commune confie au SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE la réalisation, de ces travaux dont la description figure dans les conventions 22 et 23 ; en annexe à la présente délibération.

Descriptif travaux : Raccordement électrique du captage
Mont Montant du chantier : 95 361 €

Participation de la commune :

	Acompte 30 %	Solde	Total
Convention 22	5 724.00 €	13 355.00 €	19 079.00 €
Convention 23	11 448.00 €	26 709.00 €	38 157.00 €
Total	17 172.00 €	40 064.00 €	57 236.00 €

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N » et « Aalp » du PLUI-h, est fixé à : 0,50 €/m².

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 6131m² X 0,50€ = 3 065,50€
Soit un montant total de : 3 065,50 €.

Divers :

Travaux Lindarets :

Dans la cadre des travaux actuel une prolongation du trottoir est envisagée par voie d'avenant au marché.

Passerelle d'Ardent :

Il est demandé à la commission de regarder le problème éventuel que pourrait présenter les gardes corps de la passerelle d'Ardent.

La secrétaire de séance

LEURET Leslie

Le maire

DENNE Jean-Claude

MAIRIE DE MONTRIOND (Hte-Savoie)